

6H EVOLUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 177 Rue Garibaldi, 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN
884 644 212 RCS ROUEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 8 janvier 2025

L'an 202,
Le 8 janvier,
A 19 heures,

Les associés de la société 6H EVOLUTION se sont réunis en Assemblée Générale, 177 Rue Garibaldi 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien VERNAY, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Yann BENOIT-GODET est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 300 actions sur les 300 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Directeur Général,

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

Les actionnaires prennent acte de la démission remise par Monsieur Jérémy VAN HESE le 8 janvier 2025 de ses fonctions de Directeur Général de la société à compter du 31 janvier 2025. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Sébastien VERNAY

Le secrétaire
Yann BENOIT-GODET

